Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une microcentrale hydroélectrique en dérivation du Bagnerot sur la commune de LA VOGE LES BAINS (88) au niveau d'un ancien site hydroélectrique.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SCIC BAINS D'ENERGIES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: LORRAIN Frédéric, président

RCS / SIRET: 8 3 9 6 1 4 8 7 2 0 0 0 1 9 Forme juridique: SCIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique. "Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW".	Création d'une microcentrale hydroélectrique d'une puissance maximale brute de 329.6 kW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est de recréer un site hydroélectrique à partir d'ouvrages déjà existants. Le site est situé en dérivation du Bagnerot au niveau du lieu-dit "Le Moulin au bois". Les canaux existants (amenée et fuite) seront conservés. La liaison entre l'extrémité du canal d'amenée et l'ancienne turbine sera remplacée par une nouvelle conduite forcée.

Une turbine Crossflow sera mise en place en remplacement de la turbine actuelle obsolète. Le débit d'équipement sera de 1.20 m3/s. Le linéaire du tronçon court-circuité sera inchangé (~ 2 km).

Le projet n'aura aucun impact sur les crues. Il prévoit également, en mesure compensatoires, en plus des aménagements de continuité inhérents à la centrale, l'aménagement de 4 sites proches sur le Bagnerot afin d'assurer la continuité écologique au niveau du tronçon court-circuité ainsi que légèrement en amont.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le site hydraulique existant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement tout en assurant la mise en conformité d'une des prises d'eau existantes vis à vis de la continuité écologique ainsi que de divers ouvrages présents à proximité sur le Bagnerot.

Au total, des aménagements (prise d'eau ichtyocompatible avec dévalaison, passe à poissons, rivière de contournement, échancrure et vannage) seront réalisés sur 5 sites.

Un débit minimum biologique supérieur à 10 % du module sera maintenu dans le tronçon court-circuité (180 l/s, soit 26.3 % du module).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée de 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches autour de la zone de travaux.

Le débit de la rivière sera, en fonction des caractéristiques de chaque site, soit maintenu en totalité dans le lit du cours d'eau (surverse sur le barrage), soit dérivé ponctuellement sur une courte durée et un faible linéaire (quelques mètres) si le travail par demi cours d'eau est impossible si le lit est trop étroit.

Il est prévu le réaménagement complet de la prise d'eau avec ouvrage de montaison, dévalaison et prise d'eau ichtyocompatible, le nettoyage du canal d'amenée fortement végétalisé, la mise en place d'une conduite forcée entre le canal d'amenée et la turbine (~ 280 m d'un nouveau linéaire dont un tronçon franchira le Bagnerot sous le lit mineur), la réfection de la centrale hydroélectrique avec reprise de génie civil et installation de la turbine, ainsi que l'aménagement de 4 autres ouvrages de continuité écologique sur le Bagnerot.

Les ouvrages de continuité écologiques seront réalisés prioritairement aux autres travaux à effectuer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le débit minimum biologique du tronçon court-circuité transitera par les aménagements dédiés à la continuité écologique au droit de la prise d'eau (dévalaison et passe à poissons en rive gauche) avant turbinage.

Le fonctionnement de la turbine sera régulé par une sonde de niveau. Le fonctionnement sera au fil de l'eau.

Les eaux turbinées seront restituées au Bagnerot via le canal de fuite existant. Le tronçon court-circuité est long de 2 km.

Lors des crues, les eaux surverseront sur le barrage et le déversoir de décharge du canal d'amenée. Elles transiteront également par la vanne de décharge installée en rive gauche du barrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation environnementale Loi sur l'Eau
Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Turbine Crossflow :	
- Débit d'armement :	0.18 m3/s
- Débit d'équipement :	1.20 m3/s
-PMB :	329.6 kW
Chute brute :	28.0 m
Longueur du seuil :	7.9 m
Longueur tronçon court-circuité :	2 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit : Moulin au bois
en rive gauche du Bagnerot
88240 BAINS LES BAINS
Parcelles
- section AH : 37, 44, 56, 62, 125.
- section D : 64, 68,
- section E : 162, 163, 164, 167, 169, 190, 191, 195, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 492, 494, 495.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 6 ° 1 2 ' 5 8 " E **Lat.** 4 7 ° 5 9 ' 2 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

LA VOGE LES BAINS (88240)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 : "Voge et Bassigny"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Éloignement de 9.8 km de la zone d'APPB la plus proche : "Biotope de l'Ecrevisse à pattes blanches et de la Truite Fario".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Eloignement de plus de 8.6 km du PNR "Ballons des Vosges".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site étudié est situé en partie dans le périmètre de protection du monument historique "La manufacture royale " (monument inscrit le 04/02/1988). Toutefois, compte tenu du contexte topographique du secteur, aucune co-visibilité n'est possible entre le projet et le monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le Bagnerot est référencé au sein du SRCE de Lorraine comme réservoir de biodiversité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de LA VOGE LES BAINS n'est soumise à aucun PPRN ni PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Éloignement de 5.4 km de la ZSC et ZPS "Vallée de la Lanterne" et de 250 m de gîtes à chiroptères de la Vôge.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le débit turbiné sera restitué totalement au Bagnerot, en aval du canal de fuite. Longueur du tronçon court-circuité : 2 km. Un débit minimum biologique sera respecté dans le tronçon court-circuité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Dérangement des espèces présentes en phase de chantier. Mesures de précaution pour éviter tout risque de pollution des eaux (bidons, batardeaux). Outre le fait de l'installation d'une centrale hydroélectrique produisant une énergie renouvelable sans aucun rejet de gaz à effet de serre, le projet prévoit de restaurer la continuité écologique au niveau de la prise d'eau (passe à poissons, dévalaison et prise d'eau ichtyocompatible, vanne de dégravement) et sur 4 autres sites également. De plus, un débit minimum biologique > à 10 % du module sera instauré dans le tronçon court-circuité. Les espèces floristiques protégées présentes à proximité seront préservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone du projet se situe à l'extérieur de tout site Natura 2000. La plus proche du projet est distante de 250 m du barrage de forge ancienne. Il s'agit de la ZSC "Gîtes à chiroptères de la Vôge". Du fait du caractère très localisé du projet, de la présence d'ouvrages existants qui seront aménagés afin de rétablir la continuité écologique et de la nature des travaux projetés, aucune incidence n'est attendue sur les zones Natura 2000 les plus proches. Il n'existe aucun contact direct ou indirect entre le projet et ces milieux naturels.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet n'aura pas d'incidence sur l'écoulement des crues. En cas de crues, les eaux surverseront sur le barrage et le déversoir du canal d'amenée comme c'est le cas aujourd'hui et s'écouleront également par la vanne de décharge à créer.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Déplacements d'engins pour les besoins du chantier. Trafic limité au minimum. Des véhicules légers fréquenteront ponctuellement le site pour les besoins des opérations de maintenance courante et d'entretien des équipements. Ce trafic limité n'engendrera aucune incidence notable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La centrale sera isolée de manière à ne pas augmenter la nuisance sonore. Une étude acoustique sera réalisée après la mise en service de la centrale dans la mesure où le bruit généré par son fonctionnement serait jugé trop important. S'il s'avère que les résultats ne sont pas conformes à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, alors des travaux supplémentaires d'isolation acoustique seront engagés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet de dimensions réduites ; centrale implantée au sein d'un bâtiment existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La phase travaux constitue la phase la plus pénalisante pour le milieu. Afin d'éviter tout risque de pollution, notamment par écoulement de béton, le chantier sera isolé du cours d'eau par des batardeaux, le stockage des matériaux s'effectuera hors zone inondable, mise en place de bidons récupérateur pour recueillir les produits susceptibles d'être déversés lors d'un incident.
Concernant les habitats naturels, la flore et la faune du site, l'essentiel des enjeux se situe durant la phase des travaux. Un dérangement ponctuel pourra avoir lieu. A la fin des travaux, le site sera remis en état. La réalisation du projet implique la suppression de quelques arbres pour mettre en place la conduite forcée (abattage l'hiver précédent le commencement du chantier pour éviter tout impact sur la nidification de l'avifaune). Les espèces protégées (Fougère Allemande et Nivéole de printemps) ne sont pas situées sur les zones d'accès et de travaux. Aucune incidence n'est attendue sur la ZNIEFF et la zones Natura 2000 la plus proche car les travaux envisagés seront très localisés (zone restreinte).
Une prise d'eau avec grille orientée, dévalaison et passe à poissons sera créée pour le passage des espèces piscicoles. Une vanne de dégravement permettra d'assurer le transit sédimentaire. Une vanne de décharge sera créée en rive gauche du seuil pour augmenter la capacité d'évacuation des crues. Dans le cadre de ce projet la continuité écologique sera également rétablie sur 4 autres sites à proximité. Un débit minimum biologique > à 10 % du module sera instauré dans le tronçon court-circuité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, de la mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible, de la création d'une passe à poissons et d'un dispositif de dévalaison, de l'amélioration du transit sédimentaire, de l'instauration d'un débit minimum biologique prioritaire et du rétablissement de la continuité écologique sur 4 autres sites de proximité, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet et l'utilisation d'ouvrages existants (barrage, bâtiment de la centrale, canal d'amenée et de fuite) limitent tout impact supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7) Etude de continuité écologique + DMB - rattachée à la partie 6. A noter que ce document constitue une version de travail, les dimensions des ouvrages projetés sont susceptibles d'évoluer légèrement. 8) Etude Faune/Flore - rattachée à la partie 6.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Fait à	La Vôge les Bains	le,	28 octobre 2022
Signature			